



Centre international d'études pédagogiques

Labellisation des centres de français langue étrangère

Compte rendu de la réunion du Conseil d'orientation

Mercredi 21 mars 2007, 10H00, CIEP.

I Ordre du jour

- Attribution des visas pour les stages linguistiques en France
- Bilan d'étape du processus de labellisation.
- Délivrance du label aux premiers centres audités
- Mise en œuvre du plan de communication
- Questions diverses.

II Participants

Représentants des administrations

Président

M. Xavier North, délégué général à la langue française et aux langues de France, ministère de la Culture et de la communication.

M. Yves Vallat, chargé de mission à la Mission aux relations internationales, représentant M. Jean-Marc Monteil, directeur général de l'enseignement supérieur, ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

M. Yannick Rascouët, chef du Bureau du plurilinguisme, ministère des Affaires étrangères représentant Mme Marie-Christine Saragosse, directrice de la coopération culturelle et du français, ministère des Affaires étrangères ;

Personnalités qualifiées

M. Jean-Pierre Cuq, professeur, Université de Nice ;

M. Claude Le Ninan, maître de conférences, Université de Franche Comté.

Auditeurs

Mme Chantal Libert ;

M. Gildas Gautier ;

Représentants des groupements professionnels

ADCUEFE , Association des centres universitaires d'études françaises pour étrangers, M. Serge Borg, président ;

Alliances françaises de France : Mme Pascale Fabre, directrice de l'école internationale de l'Alliance française de Paris, assistée de M. Gérard Candelle, direction des relations internationales de l'Alliance française de Paris ;

FLE.FR, Groupement fle.fr, M. Gérard Ribot, directeur, assisté de Mme Marie Fradin ;

OFFICE, Office national de garantie des séjours et stages linguistiques, M. Jean-Pierre van Deth, président, assisté de M. Guillaume Dufresne, trésorier adjoint ;

SOUFFLE, Groupement professionnel des organismes du français langue étrangère, M. François Pfeiffer, président ;

UNOSEL, Union nationale des organisations de séjours linguistiques et des écoles de langues, Mme Sylviane Halphen, déléguée générale.

Opérateur

M. Roger Pilhion, directeur adjoint, Centre international d'études pédagogiques (CIEP) ;

Mme Manuela Ferreira Pinto, responsable du Pôle langue française, Centre international d'études pédagogiques (CIEP) ;

M. Djamel Ould Abdesselam, chargé de programmes, Centre international d'études pédagogiques (CIEP).

Observateur

Jean de Collongue, conseiller auprès du Directeur, CulturesFrance.

Membres excusés

M. Marc Baconnet, inspecteur général honoraire de l'Education nationale, ministère de l'Education nationale de l'enseignement supérieur de la recherche ;

Mme Nicole Bensoussan, directrice, Centre international d'études pédagogiques (CIEP) ;

III

1. Attribution des visas pour les stages linguistiques en France

M. North rend compte de la réunion du Comité interministériel de contrôle de l'immigration (13 février 2007). Cette réunion avait été convoquée à la suite d'une démarche qu'il s'était senti autorisé à entreprendre en décembre 2006 auprès de son secrétaire général, en compagnie du Président de l'Alliance française de Paris, afin de relayer, au nom du Conseil d'orientation, les inquiétudes exprimées par les groupements professionnels. La réunion du Comité, en présence de tous les services concernés, a permis de clarifier de manière décisive les modalités d'attribution des visas pour les publics étrangers d'effectuer un stage linguistique en France.

Il annonce que le Secrétariat général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration considère que l'apprentissage du français en France constitue un projet d'études à part entière sans connaissance préalable de la langue française et sans obligation de poursuivre des études en France dans une autre filière universitaire et qu'à ce titre, des visas long séjour pourront être délivrés par les postes consulaires aux étudiants désireux de suivre des cours de français langue étrangère en France.

M. North précise que la mise en œuvre du dispositif d'assurance qualité a fortement contribué à cette décision.

M. Rascouët informe les participants que le ministère des Affaires étrangères a adressé au début du mois de novembre 2006, un télégramme aux postes diplomatiques mentionnant que l'apprentissage du français pouvait valablement constituer un projet d'études. Un second télégramme envoyé en février 2007 demandait aux postes de faire le point sur les pratiques en matière de délivrance des visas. Lorsque les données reçues seront traitées, le ministère adressera si nécessaire de nouvelles instructions aux consulats afin que les procédures d'attribution soient harmonisées.

M. Rascouët ajoute que les groupements professionnels sont invités à faire remonter les informations dont ils disposent à ce sujet au ministère des Affaires étrangères (DGCID).

M. van Deth s'interroge sur les modalités d'attribution du visa selon le type de centre de langue (labellisé ou non labellisé) dans lequel le demandeur s'est inscrit.

M. North répond que les pouvoirs publics examineront avec une bienveillance particulière les demandes de visa émanant de personnes inscrites dans un centre labellisé, sans pour autant écarter à priori les demandes émanant de personnes inscrites dans des centres qui ne le seraient pas.

M. Ribot se félicite de l'initiative du Conseil d'orientation et des résultats obtenus par celui-ci en matière d'attribution des visas pour les stages linguistiques en France.

M. North demande à M. Ribot de bien vouloir communiquer en ce sens auprès de ses adhérents.

M. Ribot se demande si les conditions préalables au processus de labellisation, à la promotion des centres et à la délivrance des visas ne relèvent pas d'une démarche d'exclusion.

M. North fait savoir que les pouvoirs publics sont au service des centres de langue dans leur ensemble, et que leur vocation est de contribuer à développer un marché porteur. C'est dans

une perspective de développement qu'a été lancé le processus, qui vise à garantir au client la qualité des prestations offertes. Aussi la labellisation s'inscrit-elle dans une démarche d'incitation et non pas dans une démarche d'exclusion. Mais il ne faut pas s'étonner qu'en termes de promotion, un traitement préférentiel soit réservé aux centres labellisés : c'est l'esprit même du projet.

M. Pfeiffer, au nom des membres de son groupement, fait observer que depuis quelques mois les modalités d'attribution des visas sont moins restrictives. Il a pu constater auprès de ses agents à l'étranger une nette amélioration de l'attribution des visas. Il en remercie les ministères et ajoute, par ailleurs, que plusieurs acheteurs de formations étrangers souhaitent qu'on mette à leur disposition, quand cela sera possible, la liste des centres labellisés.

2. Bilan d'étape du processus de labellisation

M. Pilhion annonce que 80 centres ont déclaré leur intention de participer au processus de labellisation en 2007.

M. Ould Abdesselam précise que 15 centres ont été audités. 23 missions d'audit sont programmées dans les semaines qui viennent.

Mme Libert, auditrice, fait le point sur les missions d'audit.

Ces dernières se déroulent dans de bonnes conditions. La direction et l'ensemble des personnels des centres audités sont accueillants et disponibles pour les auditeurs. Les missions d'audit permettent aux centres de mieux analyser leur dispositif de cours, d'élaborer des plans de progrès et de mettre en œuvre des mesures correctives. Ces centres sont demandeurs de conseils en matière de démarche qualité.

M. Borg demande à l'opérateur de revoir le mode de traitement du périmètre de labellisation (critère F) et demande une clarification de la méthodologie.

3. Délivrance du label aux premiers centres audités

M. Ould Abdesselam annonce que la Commission interministérielle de labellisation se réunira mercredi 28 mars 2007.

4. Mise en œuvre du plan de communication

M. Rascouët invite les groupements professionnels à une réunion sur le plan de communication qui se tiendra vendredi 13 avril 2007 à 10H00 au ministère des Affaires étrangères.

Le répertoire (qui pourrait changer d'appellation) serait organisé selon le plan suivant :

- Un index alphabétique,
- Un index géographique.
- Une présentation du dispositif de labellisation et des critères de qualité
- Une information sur les niveaux de langue, le cadre européen commun de référence et les publics visés
- Une information sur les certifications de langue française.
- Une aide à la lecture de répertoire.
- Une information sur les centres de langue

Il annonce le calendrier prévisionnel ci-dessous :

Début avril : réunion technique relative à la conception du moteur de recherche.

13 avril : présentation de la fiche de renseignements « Répertoire 2008 » aux groupements professionnels.

Début mai : envoi d'un courrier accompagné du formulaire de renseignements aux centres de français langue étrangère.

Pour le 1^{er} juin : retour du bon de commande à CulturesFrance.

Mi-juin : retour des formulaires au CIEP.

Mi-septembre (au plus tard) : règlement des frais de promotion à CulturesFrance.

Fin septembre : activation du moteur de recherche.

Novembre : impression du répertoire.

Décembre : diffusion du répertoire 2008.

M. Ribot exprime le souhait que figurent dans le répertoire tous les centres de français langue étrangère, qu'ils participent ou non au processus de labellisation.

Mme Fabre s'interroge sur la pertinence du système des étoiles et le mode de communication y afférent.

Elle appelle également l'attention du Conseil d'orientation sur les modalités de promotion des formations pédagogiques dispensées par certains centres figurant dans l'édition 2007 du répertoire, le périmètre de labellisation se limitant aux formations linguistiques.

M. Rascouët fait savoir que ces modalités sont à l'étude.

M. van Deth indique que le processus de labellisation risque de mettre en péril l'existence des groupements professionnels.

En conclusion, M. North propose de soumettre les questions suivantes à la Commission interministérielle de labellisation :

- Modalités de traitement du critère « Formations ».
- Communication sur le label à partir du système des étoiles.
- Promotion des centres ne souhaitant pas participer au processus de labellisation.²

M. North souligne l'intérêt du processus de labellisation pour les centres et leurs clients et incite les groupements à y adhérer.